

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 112 (1976)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

30

Montreux, le 8 octobre 1976

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



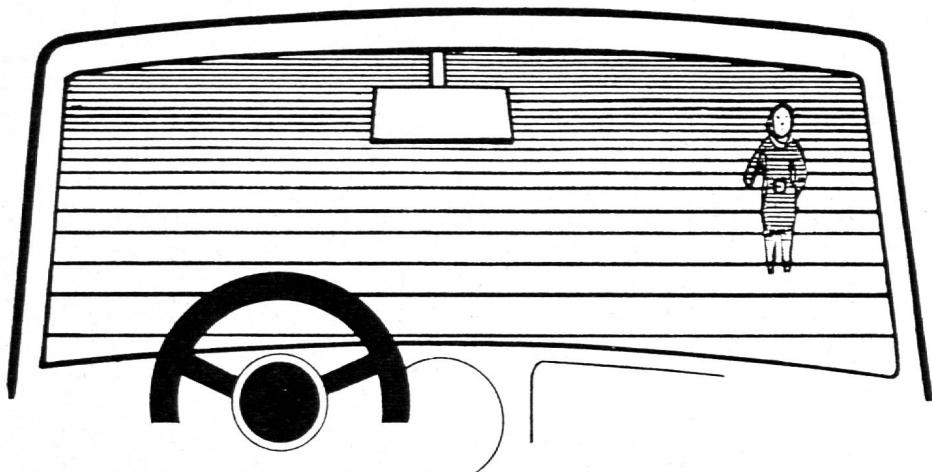
Photo Doris Vogt

LA NUIT TOUS LES CHATS SONT GRIS!

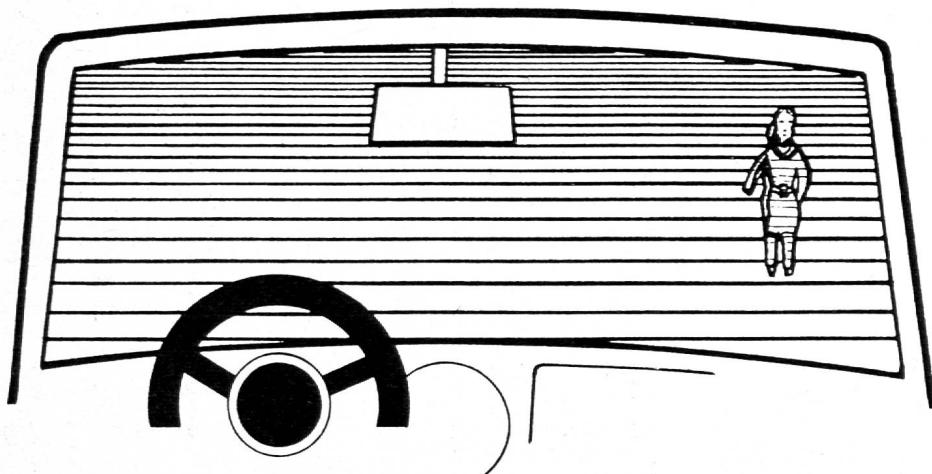


D'accord pour les chats mais surtout pas pour les piétons et les cyclistes qui doivent rester visibles pour les conducteurs de véhicules.

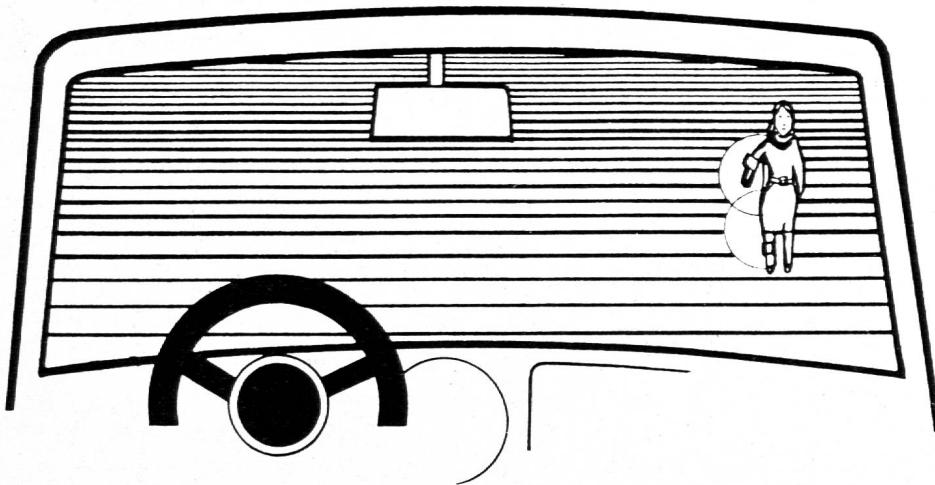
Avec des vêtements foncés, le piéton n'est pas visible.



Avec des vêtements plus clairs, le piéton est toujours difficilement discernable.



Mais avec des vêtements clairs et surtout des accessoires réfléchissants le piéton est visible de loin et se trouve en sécurité.



Depuis des années, nous vendons au prix de faveur de 1 fr. 50 des manchettes réfléchissantes à fermeture Velcro pour piétons et cyclistes.

Trente sous suffisent pour sauver une vie : pensez-y et adressez vos commandes au secrétariat de la section TCS de votre canton.

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE	
Pléthore, pénurie, chômage	713
Vaud	716
Genève	716
Neuchâtel	718
Jura	721
Fribourg	725
Valais	727
ÉDITORIAL	
Des enseignants au chômage !	711
COMITÉ CENTRAL	
Chronique du groupe de réflexion	
SPR	712
Commission éducation permanente	712
Réponse à Bottom	713
VAUD	
Travaux manuels	714
Commission d'achats	715
GENÈVE	
Ah ! la bonne heure	716
Prix et promotion	717
Inclinaison ou inclination ?	717
Convocation	717
NEUCHÂTEL	
Participation	718
Education permanente	719
Bienvenue aux jardinières d'enfants !	719
Comité central	720
Val-de-Ruz	720
JURA	
Congrès	722
Le système	722
Centre de perfectionnement	723
J'ai retenu de mes lectures	723
AJEPS	724
Education physique	724
FРИBOURG	
Formation des maîtres	726
DIVERS	
Service de placements	727
Radio scolaire	727

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Des enseignants au chômage !

Cinq, dix, quinze ans de pénurie, des campagnes intensives de recrutement, l'engagement « d'étrangers » ou de non-brevetés, bref une gymnastique sans précédent pour « boucher les trous » ; en un mot une situation qui semblait devoir durer toujours ou presque... Brusquement, en quelques mois, c'est le réveil brutal : la pléthore, le chômage.

Dès lors on renverse la vapeur : limitation des admissions dans certains établissements de formation, fermeture des possibilités d'acquisition d'équivalences entre cantons voire pays, mise en cause du travail de la femme mariée, pression directe ou indirecte sur les couples, organisation de fonds spéciaux, ouverture de formations complémentaires, élargissement des possibilités de perfectionnement, ouverture de postes à mi-temps, dédoublement de classes et abaissement des effectifs, etc.

De bonnes et de mauvaises mesures qui sont en général révélatrices des possibilités financières des cantons concernés et de la définition des objectifs prioritaires en matière de répartition des dépenses. Vous jugerez les qualités et défauts de ces mesures en lisant les différents articles consacrés à ces problèmes dans les pages cantonales.

Il n'en reste pas moins que de jeunes collègues sont au chômage et que quelques institutrices ont été incitées à abandonner un métier qu'elles avaient choisi, qu'elles aimaient et qu'elles exerçaient à la satisfaction générale. Donc le fait d'appartenir peu ou prou (je ne veux ici vexer personne...) à la corporation des fonctionnaires n'est plus synonyme de sécurité de l'emploi, d'engagement garanti. Surprise, même dans la population !

Situation dramatique ? Non, point encore. Deux cantons tirent leur épingle du jeu, l'un parce que les phénomènes de récession au sens large du terme ne l'ont pas encore atteint pleinement, l'autre parce que l'état de ses finances, la combativité des enseignants et les priorités définies permettent d'ouvrir de nouvelles classes. Trois cantons « surnagent » à l'aide de divers moyens. Un est déjà sérieusement touché.

C'est suffisant pour qu'une prise de conscience romande soit faite et que l'on cherche ensemble de bonnes solutions.

Je souhaite que ce numéro y contribue.

F. Bourquin.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

L'OSCAR du meilleur inspecteur d'écoles

Il serait intéressant, sinon utile et profitable, d'instituer un nouveau prix : l'OSCAR du meilleur inspecteur d'écoles.

Nous en parlions l'autre soir, et quelqu'un proposait un double prix : orange et citron ; c'est à discuter, mais notre préférence irait à la simple détermination du meilleur.

Proposition logique : si les instituteurs sont le menu peuple des indispensables, les inspecteurs font figure de vedettes ; qui dit vedette dit OSCAR.

Les inspecteurs, des vedettes ? D'un certain point de vue, nous disons oui. Peu nombreux (relativement), tous connus du grand public pédagogique, observés, étudiés, évalués, appréciés ou dépréciés, ils agissent au vu et au su de tous les enseignants. Notons que cet OSCAR du meilleur inspecteur existe déjà ; il n'est pas institué, il est officieux ; il est décerné quotidiennement dans les salles des maîtres ou au bistrot.

Vous tiquez au mot « meilleur » et vous avez mille fois raison. Mais écoutez encore.

On a rédigé quelques gros livres sur l'inspection scolaire, et des articles innombrables. C'est une manière d'aborder le problème, une manière *sérieuse*. Elle a son prix, sa raison d'être. Notre propos est différent. Nous ne monopolisons pas les colonnes de l'*« Educateur »*, nos chroniques sont brèves. Elles se voudraient un complément au sérieux, celui de la *légèreté primesautière*, qui pimente le sérieux et le rend digestible (et non pas « digeste », mes laxistes !). De notre « brain-storming » hebdomadaire naissent quelques idées ; nous ne les mettons pas sous le boisseau ; vous prenez ou vous laissez.

L'OSCAR de l'inspecteur d'écoles, c'est une idée primesautière, mais aussi une manière de définir ce concept du « meilleur ». Une définition non aprioristique.

Les inspecteurs sont là pour les maîtres, qui nous semblent fondés à dire : « Celui-là est le meilleur. » Et après ? On observe le lauréat ; il est le meilleur, dites-vous ? En quoi ? Voyons ça de plus près...

Bien entendu, ce type de concours ne peut être que cantonal (ou de district) et il ne nous appartient pas de l'organiser. En revanche, le groupe de réflexion SPR s'engage à recevoir le ou les lauréats, à lui ou leur remettre l'OSCAR (il s'agira d'un objet dont la forme, significative d'un concept, est encore à l'étude...) et à publier un compte rendu — primesautier — de la manifestation.

On nous a représenté que la désignation (annuelle) du meilleur inspecteur d'écoles risquait de traumatiser tous les non-lauréats ; que les inspecteurs d'écoles pourraient avoir l'idée d'instituer à leur tour l'OSCAR du meilleur maître ; qu'en ces temps où l'idéal de beaucoup est le collectivisme, le conformisme, la médiocrité, l'homogénéité, la grisaille... il serait réactionnaire de perpétuer l'usage des distinctions honorifiques, etc. Ces objections ont du poids, mais elles sont *sérieuses*. Or nous entendons travailler dans le primesautier. L'idée d'un OSCAR du meilleur inspecteur d'écoles nous amuse, le rire est le propre de l'homme, *vita brevis est* et nous vous prions de recevoir, chers amis, nos meilleurs vœux pour une année scolaire aussi primesautière que possible.

Kahl Wados.

Commission éducation permanente

Réunie en session de deux jours à Fribourg, la commission SPR d'éducation permanente s'est préoccupée de la situation dans chaque canton, du livret de propagande et du rapport sur la formation des maîtres de demain.

Tour d'horizon

Contentons-nous de relater ici quelques faits marquants :

Fribourg, première réunion des titulaires intéressés par ce problème. Une nouvelle tentative sera organisée sous peu. On signale par ailleurs une réduction sensible des crédits pour les manifestations de perfectionnement en cours d'année.

Neuchâtel, une commission s'occupe dorénavant de ces problèmes. Elle tentera notamment d'intensifier la collaboration association-autorités dans ce domaine particulier.

Vaud, la commission SPV prépare actuellement les projets de cours qu'elle proposera au Centre de perfectionnement. Elle travaille également sur l'aspect promotion-publicité.

Genève et Jura signalent la sortie des programmes de cours. Participation satisfaisante des associations à l'établissement de ces programmes.

Propagande

On sait que la commission souhaite publier un document de propagande de l'éducation permanente, au sens large du terme, pour inciter les enseignants à participer plus fortement aux diverses manifestations de perfectionnement et les conscientiser sur les responsabilités qu'ils doivent prendre dans ce domaine. Lecture a été donnée des principaux textes de cette brochure. Ils ont tous été approuvés. Le comité central sera prochainement saisi de cette proposition pour discussion et décision.

La formation des maîtres de demain

La commission a consacré une journée entière à l'étude de ce vaste ouvrage. Sous la direction de l'un de ses membres qui avait pris la peine de « décortiquer » les différentes parties de ce rapport, elle s'est prononcée sur les recommandations présentées. Un rapport définitif sera établi à l'intention du comité central à mi-octobre. Il constituera la base de discussion nécessaire à une prise de position de l'assemblée des délégués du 4 décembre. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir en temps voulu.

F. B.

Réponse à Bottom, groupe de réflexion SPR

Une pomme pour Bottom,

Bien reçu ton mot de Seveso ; mais est-ce bien à moi qu'il s'adressait ? Enfin, je te réponds quand même au nom de la devise presque suisse « un pour quelques-uns ».

Tu dis : « Les défoliants, c'était pas nous, mais quand même. » Vrai, mais trop vite satisfaisant pour bon nombre, à commencer par... pas très loin de nous.

L'année dernière, mon voisin avait eu la même réaction que toi maintenant, sauf que Seveso, c'était de la musique d'avenir. (Mais il n'est point devin, ne vois pas là de geste prémonitoire.) L'automne dernier donc, pas de traitement sur les pommiers, ni sur les pêchers. Mûrira ce qui voudra et ce qui pourra. Quant aux mauvaises herbes, tu sais aussi bien que moi qu'il n'y a rien de plus fidèle au poste, qu'à peine arrachées elles repoussent comme champignons après l'orage, avec des racines inextirpables, à croire qu'elles font souche aux antipodes. A moins que tu ne leur verses sur la tête quelques gouttes de désherbant ; alors elles s'étiolent, se recroquevillent et crèvent du dedans, racines y comprises. Un peu comme certains de tes congénères quand ils reçoivent un diktat d'en haut. Mon voisin eut le dos courbatu.

Revenons à ses pommes. Il en a beaucoup cette année, pas à se plaindre sur la quantité. Elles sont petites, un peu talées (pas français mais jardinier), elles n'ont pas la rondeur standard, peut-être

sont-elles habitées parce qu'à l'époque de la floraison — quand les jolis papillons pondent leurs minuscules œufs, futurs vers dodus — mon voisin n'a pas aspergé ses arbres roses.

N'aie crainte, au marché, au grand magasin de ton quartier tu n'en trouveras pas de ces pommes-là. Elles ne se conservent pas au-delà de quelques semaines, surtout si tu n'as pas de cave fraîche et qu'elles restent dans le placard de la cuisine. Pourtant elles sont croquantes, elles ont une saveur bien à elles, les boskops robustes ont la peau rude, elles n'ont pas le goût raffiné des jonathans grenat, les reinettes sont énormes mais tachées, elles ont roulé sous le pêcher qui a terminé son boulot pour 1976 : beaux fruits mais un feuillage roulotté par je ne sais quelle galle.

Ma question, la voilà : les pommes de mon voisin négligent es-tu, sommes-nous prêts à les acheter ? Ne ferons-nous, ne faisons-nous pas petite mine devant ces fruits disqualifiés, selon les canons du marché ? Est-ce que nous ne leur préférions pas les jolies et insipides golden, aux formes, couleurs et grandeurs normalisées, à la saveur aseptisée ?

Mon voisin est égoïste : ses fruits, il se les garde. Mais, cas échéant, qui ferait de la publicité pour lui (ou pour tout marchand qui offrirait des produits de lessive simples de l'anti-« lave-plus-blanc », etc.) ? Qui a soutenu, moralement, financièrement Ursula Staub, cette fermière jurassienne qui se bat seule, pour vendre

ses produits naturels, contre des tribunaux retranchés derrière les murailles législatives, Ursula qui continue seule face à une opinion publique apathique ? Tu dis « les pêcheurs japonais, c'est loin » ; voire ; Sonceboz, c'est à côté, encore plus près que Seveso.

Alors on pourrait te traiter de naïf ; tu n'es pas bien dangereux avec tes inquiétudes de rêveur. A moins que... à plusieurs, à beaucoup on se mette à faire de l'antimarketing.

Pour revenir à Seveso, tu sais très bien que lorsque l'entreprise suisse a repris l'affaire elle fonctionnait déjà. Assez mal d'ailleurs, heureusement que le franc suisse... C'est un peu comme lorsqu'on reçoit une tuile sur la tête et qu'on s'aperçoit que le couvreur était italien, espagnol ou turc. Nous, en Suisse, on sait bien qu'il ne faut pas passer sous les échafaudages. Et puis on a des sous et de bonnes assurances. Pleurez pas si vous avez le foie en passoire et une maison en fumée, on paiera. C'est pas rassurant, ça ? Elle a une odeur « bonne conscience » ta proposition de souscription.

Je n'ai plus de place, dommage. Une précision pommologique : avec les vilaines, les tordues, les acides, âpres ou verreuses, on fait du bon calva. Au plaisir d'en boire un avec toi et quelques autres naïfs.

Grindsel.

P.-S. : As-tu distribué le fluor ce matin ?

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore et chômage

Analyse de la situation à la rentrée 1976/77

Rappelons tout d'abord la définition de la pléthore : « Excédent de personnes en droit et désireuses d'être nommées, par rapport au nombre de postes à disposition. »

Quelle est la situation dans le canton de Vaud ?

La réponse est claire : si tous nos brevetés voulaient ou pouvaient postuler, il manquerait 112 postes.

*Qui ne veut pas postuler ?
Ceux qui veulent garder leur liberté d'action.*

*Qui ne peut pas postuler ?
Ceux qui ont obtenu leur brevet en 1976 et qui sont soumis à l'année « Jau-nin » jusqu'à la fin de l'année scolaire 1976/1977.*

Pour les collègues romands, je me permets de rappeler que l'année dite « Jau-nin » a été promulguée en période de pénurie ; elle oblige tous les jeunes brevetés à enseigner une année dans le canton,

au choix du DIP, donc sans possibilité de postuler.

IL N'Y A DONC PAS DE PLÉTHORE.

Le Chômage : définition.

« Etat d'un enseignant qui ne peut recevoir un salaire complet (sont exceptés les cas de maladie ou accident). »

Situation vaudoise

Les remplacements à effectuer en 1976/1977 seront très nombreux. Le DIP a mis sur pied un « planning de remplacements » rendu possible par plusieurs points fixes, soit : école de recrues - cours de formation de maîtres spéciaux (prim.-sup., développement, travaux ma-

nuels, etc.) - recyclage pour « l'environnement » - recyclage 4^e R (réforme vaudoise) - recyclage traditionnel (math. moderne, histoire biblique, gymnastique, activités créatrices, etc.) - congés de maladie.

Une coordination efficace des services de remplacements et de recyclages est prévue. Elle permettra ainsi d'échelonner tout au long de l'année scolaire les « besoins » en enseignants.

Il n'y a donc aucun cas de chômage en Terre vaudoise et il n'y en aura pas jusqu'à la fin de l'année scolaire 1976/

1977. Le Comité cantonal de la SPV reste cependant vigilant et suivra tout au long de l'année la situation de très près.

Les prévisions pour l'année scolaire 1977/1978 seront-elles aussi optimistes ?

Nul encore ne peut le dire, et c'est bien ainsi, car... à chaque jour suffit sa peine, dit-on !

Hélène Gilliard.

N. B. : Les définitions de « pléthore et chômage » ont été établies par la commission SPR chargée de la même analyse sur le plan romand.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Hélène GILLIARD, Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

Camp de ski

Suite à une réorganisation de nos camps de ski, je mets ma réservation à disposition :
Semaine du 31 janvier au 4 février 1977.

Lieu : Haute-Nendaz (Valais) — Cuisinier professionnel — Prix avantageux

Renseignements : Pierre-Alain Blanc, téléphone (021) 76 57 25.

7^e pèlerinage biblique, sous la conduite du pasteur Duvernoy de Jérusalem

Tout le pays d'Israël

y compris Eilat, la traversée du Sinaï jusqu'à Sharm el Sheik sur la mer Rouge

Du 25 décembre 1976 au 5 janvier 1977

Prix forfaitaire : Fr. 1800.—

ITINÉRAIRE ET INSCRIPTIONS :

Agence de voyages RAPTIM S.A.
19, boulevard de Grancy
1006 Lausanne
Tél. (021) 27 49 27



SKI SANS FRONTIÈRES AUX CROSETS

Val d'Illiez, 1670-2277 m.

Planachaux/Champéry
15 remontées mécaniques en liaison avec Avoriaz/Morzine (France)

Trois chalets confortablement équipés
Montriond : 130 places
Cailleux : 80 places
Rey-Bellet : 70 places

sont encore libres quelques semaines durant l'hiver 1976-1977

+ Chalets de famille hiver ou année
Renseignements : Adrien Rey-Bellet, Les Crosets 1873 Val-d'Illiez (VS)

Instituteurs, institutrices

Pour vos camps d'hiver ou d'été, dans une magnifique région du Niremont, à 1350 m. d'altitude,

confortable chalet, entièvement rénové

Prix de location intéressant.

Renseignements :

Casimir Genoud, président du Ski-Club
1617 Remaufens
Tél. (021) 56 76 70

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

COMMISSION D'ACHATS SPV

5 APPAREILS KENWOOD

2 mini-machines à laver automatiques, montées sur roulettes, raccordement sans problème : 220 V, 10 A.

KENWOOD MINI

haut. 65 cm., larg. 45 cm. prof. 39 cm. 9 programmes de lavage, 2 kg. de linge sec, essorage à une vitesse de 500 rotations-minute, temps de lavage max. : 52 minutes.
Tambour, porte du hublot en acier au chrome-nickel.

Prix conseillé : Fr. 1290.—.

Prix CA-SPV : Fr. 800.—

1 séchoir à linge, facile à installer, facile à manier, simplifie les problèmes du jour de lessive.

haut. 68 cm., larg. 50 cm., prof. 50 cm., prof. à porte ouverte : 83 cm., poids de remplissage max. à sec : 3,16 kg., contenance du cylindre : 65 litres.
Raccordement électrique : 220 V, 10 A.
Boîtier émaillé, tambour en acier inoxydable, avec minuterie réglable, temps de séchage max. de 120 minutes.

Prix conseillé : Fr. 578.—.

Prix CA-SPV : Fr. 420.—

1 grille-pain automatique, 220 V, 700 W

2 tranches de pain à toast, réglage à modulation, basculement automatique, forme moderne et plaisante.

Prix conseillé : Fr. 78.—.

Prix CA-SPV : Fr. 48.—

1 humidificateur d'air Hygrolett, 220 V, 200-500 W

La sécheresse de l'air n'est plus un problème, l'appareil a un fonctionnement silencieux, peut être réglé en fonction de la dureté de l'eau, capacité réglable.

Prix conseillé : Fr. 79.—.

Prix CA-SPV : Fr. 49.—

NON-MEMBRE SPV : SUPPLÉMENT DE FR. 5.— PAR APPAREIL

Livraison : fin octobre - début novembre.

Paiement : préalable ou dans les 10 jours suivant la livraison (frais de rappel Fr. 5.—).

Commande : à l'aide du bulletin ci-dessous rempli COMPLÈTEMENT et en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

Délai d'inscription : 20 octobre 1976.

Renseignements et prospectus : c/o Ami BORY, « Sur Pont-Trembley », 1261 GIVRINS, tél. (022) 69 15 81 (le soir).

Bulletin à retourner : CA-SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Mme, Mlle, M. NOM :

PRÉNOM :

RUE :

LOCALITÉ N° :

COMMANDÉ : Kenwood mini à Fr. 800.— Kenwood mini-super à Fr. 1190.—
..... séchoir à linge à Fr. 420.— grille-pain à Fr. 48.—
..... humidificateur à Fr. 49.—

TOTAL : Fr. que je paierai dans les 10 jours après la réception de ma commande (y compris un supplément de Fr. 5.— par appareil si je ne suis pas membre SPV).

DATE :

SIGNATURE :

LA SPR UNE ET DIVERSE

Genève pas de pléthore... mais !

En 1976-1977 tous les enseignants primaires et enfantins genevois, brevetés ou stabilisés, qui en ont exprimé le désir, se retrouvent à la tête d'une classe. Il n'y a donc pas de pléthore cette année à Genève.

Pour parvenir à ce résultat, il a fallu augmenter de 28 unités le nombre total de classes. Notre canton compte donc actuellement près de 1450 classes.

Satisfaction aujourd'hui

L'ouverture de ces 28 classes supplémentaires, acceptée par le chef du DIP et le Conseil d'Etat sur proposition de la DEP et de la SPG, prouve que notre école enfantine et primaire est prise au sérieux par nos autorités. Elle entraîne une intéressante diminution de l'effectif moyen par classe : 24,1 en 1971, 22,3 en 1976 ; et une baisse sensible des classes très chargée (28 élèves et davantage) : 352 en 1971, environ 50 en 1976.

Elle permet une saine utilisation des deniers publics puisque l'Etat de Genève s'est engagé à assurer un emploi (donc un salaire !) à tout enseignant breveté ou stabilisé.

On notera enfin que l'effort consenti par les communes ces dernières années dans la construction d'écoles porte encore ses fruits ; l'ouverture de 28 classes supplémentaires n'a posé aucun problème majeur de locaux.

Deux rappels cependant

On n'oubliera pas que pour parvenir à cette situation satisfaisante la SPG a accepté l'établissement, dès 1972, d'un « contingentement » du nombre des étudiants aux études pédagogiques. C'est ainsi qu'au début du mois de septembre, sur 118 candidats qui se sont présentés aux examens de la division primaire, seuls 45 ont été admis à poursuivre leurs études (la situation est moins dramatique dans le secteur enfantin où l'on comptait 62 candidats pour 45 postes).

On se souviendra également que la revendication de la SPG sur le nombre maximum d'élèves par classes ne porte pas sur 28 élèves, mais bien sur 25. Rap-

pelons en passant que, dans l'enseignement secondaire, les classes de 27 et 28 élèves sont considérées comme « anormalement chargées ».

Inquiétudes pour l'avenir

La commission DEP-SPG dite de l'emploi a pour mandat de déposer, avant la fin de cette année, un rapport concernant les possibilités d'emploi dans l'enseignement primaire et enfantin.

Le travail de cette commission sera très délicat. En effet elle ne pourra pas tenir compte uniquement des réalités de la vie de nos classes et des exigences pédagogiques. Elle sera soumise aussi à un certain nombre d'impératifs (nombre de postes, budget de l'Etat, attitude des partis politiques, etc.). Certaines affirmations de la presse politique, que nous avons publiées ces derniers mois dans l'*« Educateur »*, devront être ressorties à bon escient.

Quoi qu'il en soit les délégués de la SPG à la commission « emploi » disposent déjà d'un certain nombre d'éléments de référence :

— l'ouverture de classes supplémentaires est naturellement la solution la meilleure. Il faudra donc tenter de garder les 28 classes ouvertes cette année, voire d'obtenir que tout enseignant en « surplus » (on en prévoit une cinquantaine pour la rentrée 1977) soit placé à la tête d'une classe ;

— si l'ouverture de classes supplémentaires ne pouvait être obtenue, il faudra trouver d'autres emplois dans le cadre des revendications actuelles de la SPG (généralisation du système des appuis, enseignants supplémentaires dans les bâtiments, décharges pour les collègues de plus de 50 ans, etc.) ;

— il faudra éviter que la solution à la pléthore se fasse par un « déplacement du chômage », les collègues « sans classes » prenant la place de personnes déjà au service de l'Etat (remplacements, cours de français, animateurs, etc.).

Les membres du comité, voire de la SPG réunis en assemblée générale auront finalement à se prononcer sur les solutions retenues par la commission.

P. Dunner.

Ah ! la bonne heure

Un jour le temps en aura marre de se mordre la queue, marre de tourner en rond — et pourquoi tourner, et pourquoi en rond ? — assez de surveiller l'heure à longueur d'année.

Et l'heure s'en ira.

Et l'heure s'en est allée.

Le temps l'a laissée filer, filer la laine du bon temps.

Affolé ce hâbleur, déboussolé ce casseur d'oreilles et de pieds qui s'écoutait parler.

S'envole son docile auditoire de buveurs de fadaises et claquent les fermoirs des attaché-caisses *.

Il crie que c'est pas l'heure, qu'il en a encore pour une heure de mémentos, d'objections majeures et d'amendements mineurs...

Mais non, mais non, Monsieur l'administrat'heure *, l'heure, elle est ailleurs ; regardez votre montre, elle s'est mis les aiguilles en vrille, elle joue les filles de l'air, elle n'en a plus rien à faire de couvrir les alibis des ministres et des hommes d'affaires, des salaires-horaires, des horaires de trains et des trains de réformes. L'heure ? elle est fleur, lisser le long des terrains vagues, fumée, odeur, refrain, houle, coquillage ou rayon de lune, elle a largué ses minutes, éparpillé les secondes, elle se déroule, elle glisse sur le spiral libéré, profite de l'échappement désordonné, prend un tour de vertige sur le marteau du balancier. Il n'y a plus d'ancre ni de remontoir, le cadran joue aux échecs avec les chiffres, le verre s'ouvre en étoile, le bracelet libère enfin le poignet emprisonné.

C'est le grand chômage des réveille-matin, l'inflation des minutes de sommeil récupérées et des grasses matinées retrouvées.

L'horloge de l'usine ne poinçonne plus que des cartes à broder depuis qu'elle n'a plus de quart d'heure à décompter.

Pour la petite fille qui a si peur de la piqûre, l'aiguille reste obstinément dans sa boîte stérilisée.

Le livreur rigole sous sa casquette, le bouquet de la mariée n'arrivera pas avant la minute de réflexion de l'indécis ou de l'indécise.

Les fleurs immaculées ce sera pour la collégienne transie qui demande une minute de compréhension pour tant d'heures d'appréhension.

* Cher censeur qui m'envoyez des leçons orthographico-moralisatoires, rendez votre crayon à ses rêves de forêt et de racines : je suis incorrigible.

Le mécanicien bricole quelques centièmes de seconde pour un sportif malchanceux. Il les retire à l'agonie du renard qui geint, piégé, sur sa patte coupée.

Un savant ajoute un retard infini à cette bombe qui allait éclater.

Dans l'ombre, l'opérateur échange 30 minutes de navet contre une grande demi-heure de Tanner recommandé.

Le veilleur de nuit peut enfin voir les belles de jour.

On annonce le décès, par arrêt de transistor, d'un jeune ordinateur sans cœur. « Requiescat in biner ».

Il reste à solder : un lot de minutes de silence très usées ; à céder avec discours de circonstances.

Les heures supplémentaires se font la paire avec les ordinaires, les heures de pointe jouent un psychodrame avec les heures de loisir.

Chez le dentiste on est sorti avant d'entrer ; les minutes ont été fraîchement usées. Antoine trouve la banque fermée : plus question de déposer ses économies pour le jour de sa mort ; il faut commencer à vivre.

Finis les rendez-vous manqués, les arrivées tardives. Au musée les sandwichs entre deux trains, les discussions entre deux portes. Le bon temps n'est plus volé : on le donne.

Pour lui, pour elle, c'est le temps des grandes journées cousues d'heures à l'état de neuf, qui n'avaient servi qu'à marquer l'ennui. De grandes merveilleuses heures qui planent du lundi au jeudi.

Oubliées les amours mordues, dépecées par le temps ; renversés les petits cafés qu'on avale l'œil sur la pendule et le cœur angoissé.

Pour Mario qui va jeter son désespoir et sa vie du haut d'un pont : vite, attrapée ! une minute d'hésitation, le temps de le retenir.

Récupérés tous les temps morts des lecteurs de rapports, rénovés, rajeunis et redistribués. Aux vendeuses, aux coiffeurs, aux infirmières, aux tourneurs, à toutes les jambes douloureuses : « Pardon, chef, j'ai reçu un bon-minute — je m'assieds. »

Sans compter le radar qui ferme les yeux et ne cligne de l'éclair que pour les champions de courtoisie. Et les minutes de notaires folâtrant avec les mémoires d'avocat. Huissier, que d'exploits à noter !

On vient de créer l'heure inexacte, les montres à retards compensés, et avances calculées, les minutes variables et les heures extensibles.

Horlogers-poètes, poètes-horlogers mes amis, à vos lyres, c'est le moment d'inventer.

Sable.

PRIX ET PROMOTIONS A CAROUGE

Des propositions intéressantes

Vous n'avez certes pas oublié l'accueil très mitigé, point glacial mais très frais, que fit en juin 1975 certain membre des autorités carougeoises à la nouvelle distribution des prix (suppression de l'appel par ordre de classement) et des craintes dont cet ancien instituteur fit part à propos des vœux émis par la SPG quant à la très éventuelle disparition des prix de fin d'année.

Je ne résiste pas au plaisir de vous citer ci-dessous une autre prise de position, publiée — comme la précédente — dans le « Journal de Carouge » :

A cette question du classement est intimement liée celle de la suppression des récompenses. Au début, une faible minorité d'instituteurs se ralliaient à cette idée que les récompenses dans les classes où l'enseignement est légalement obligatoire, telles que celles des écoles primaires, constituent une injustice et poussent une

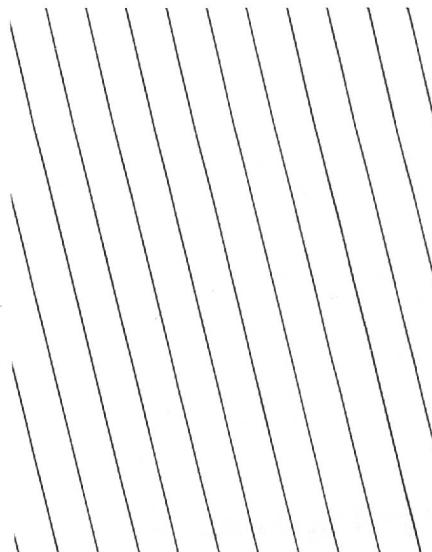
catégorie d'élèves — les moins doués — au découragement. Actuellement, cette question a fait un immense pas en avant et nous sommes persuadés que le jour, où, à Genève, imitant en cela ce qui se fait dans la plupart des écoles suisses et d'ailleurs, on supprimera les prix, les mécontents constitueront une minorité si faible que la réforme sera adoptée sans aucun grincement dans les rouages scolaires.

Que voilà une commune, un journaliste qui prennent des positions de pointe. On ne saurait trop les remercier d'avoir su voir et comprendre nos intentions. Leur soutien est précieux.

L. U.

P.-S. C'est avec mélancolie que je dois vous révéler la date de publication de cet article : 19 avril... 1929. A méditer. (Original à disposition.)

Inclinaison ou inclination ?



On a vu naître dans l'œil de nos collègues, tantôt une lueur d'espoir, tantôt un signe d'inquiétude, souvent un rien d'étonnement :

Ces feuilles d'inclinaison d'écriture, ostensiblement dirigées vers la gauche, que sont-elles :

un signe avant-coureur,
une farce du typographe,
un contrôle astucieux, du genre de la plaque de chocolat qu'on glisse entre les skis pour savoir si le propriétaire aura fait du ski-piste ou du ski-bar, car peut-être pourrait-on supposer des collègues qui ne s'apercevront jamais de la nou-

velle orientation de l'écriture genevoise ?

Pas de quoi fouetter un chat ; surtout que, écrivant avec leurs pattes de la manière qu'on sait, même un guide-âne bien orienté n'y changerait rien !

Pour le comité en récréation :

L. U.

Convocation

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en assemblée générale

**MARDI 19 OCTOBRE, A 20 H.,
UNI I**

Ordre du jour :

1. CIA
2. Réunions de parents
3. Mouvement de la fonction publique
4. « Enseignant représentant la DEP »

N. B. Les « commentaires à l'ordre du jour » vous sont parvenus à domicile la semaine dernière. Nous voudrions cependant rappeler ici que, si les **réunions de parents** sont souhaitables, la SPG a toujours affirmé qu'elles **ne devaient pas être rendues obligatoires**.

Le comité.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ?

Provisoirement, très provisoirement la pléthore s'est résorbée au point de flirter avec la pénurie... Le régiment neuchâtelois est vraisemblablement un motif qu'on peut évoquer à ce propos. Plusieurs collègues sont sous les drapeaux.

A mi-septembre 1976, une trentaine d'instituteurs et institutrices ne son pas à la tête d'une classe en qualité de titulaire nommé ou engagé. Du fait que la moyenne annuelle dans notre canton est d'environ 20 à 30 remplacements à effectuer tout au long des quarante semaines d'école, il est aisément de deviner qu'il n'est pas des plus simples de trouver — actuellement — un remplaçant. Par conséquent, l'équilibre peut paraître momentanément satisfaisant.

Peu — sinon aucun — de nos nouveaux collègues doivent compléter leur traitement de base de Fr. 700.— à l'aide de prestations versées par l'assurance chômage soit Fr. 52.— par jour pendant 150 jours au maximum par année civile. La plupart de ces collègues sont au bénéfice, pour l'instant, du traitement mensuel minimum pour la fonction si leur engagement dure un mois ou plus, ou des rétributions prévues pour les remplacements plus courts (Fr. 62.10 et Fr. 56.60 respectivement pour les remplacements dans une classe primaire par un ou une remplaçante ou Fr. 21.80 et Fr. 21.40 la période dans une classe préprofessionnelle).

Pour 1977-1978, la situation sera peut-être stabilisée : l'âge de la retraite hâtivement ramené de 63 à 62 ans pour nos collègues féminines (on peut se demander jusqu'à quand cette mesure appliquée à l'ensemble des fonctionnaires féminines du canton portera effet... Son caractère essentiellement politique et financier est évident et il est vain de chercher une autre motivation !), les mariages, les demandes de congé pour études complémentaires, les instituteurs atteignant l'âge de 65 ans sont autant de « chiffres » prévisibles auxquels viennent s'ajouter les impondérables. La situation économique est encore une inconnue. L'évolution de la conjoncture sera déterminante pour l'établissement du budget de l'instruction publique. Les retombées sur l'école et la situation de l'emploi seront proportionnelles à l'intensité du coup de frein

ou à la pression qui sera exercée sur l'accélérateur.

De toute manière, une remarque s'impose : nous avons pu constater la FRA
GILITÉ extrême des quelques... avantages qui nous avaient été concédés vers la fin de la période « rose ». Ces priviléges (selon certains) ne devaient pourtant qu'atténuer dans une certaine mesure les différences qui apparaissent au moment de comparaisons avec la situation existant dans d'autres secteurs d'activité.

Nos collègues féminines sont parfois écartées au moment de la nomination à un poste vacant si elles sont mariées. La stabilité de l'emploi n'est plus qu'une phrase anesthésiant dans laquelle le choroforme a fini par s'évaporer. Reste l'anxiété, la crainte de...

Etat d'esprit dont aucun serait tenté d'abuser pour reprendre le couteau par le manche. Manœuvre pour le moins délicate.

La « pléthore-stimmung » subsiste. On a certes revêtu l'épouvantail de la blouse blanche de l'assistant mais sous ce déguisement — regardez attentivement — on aperçoit l'habit râpé, puis plus haut le visage blême et les yeux sans regard du « sans-emploi ». Souhaitons que ce ne soit qu'un mauvais rêve et que rapidement des... solutions durables et équitables puissent être proposées aux prochaines volées et aux autres, à ceux et celles qui désirent retrouver une classe.

J.-P. Buri.

Participation (II)

Dans le numéro 26 de l'« Educateur », en page 636, sous le titre « Participation », une première information vous était donnée à propos d'un changement dans le mode de désignation des représentants du corps enseignant auprès de la commission scolaire de la ville de Neuchâtel. Changement dicté (!) par la revendication d'un siège par la seconde association d'enseignants.

Dans le numéro 28, en page 680, toujours sans nouvelles officielles, sans réponse de la commission scolaire (il semble d'ailleurs que ce soit un principe dans cette autorité de ne pas répondre aux

lettres que nous lui adressons), je me permettais d'évoquer certaines difficultés sans toutefois connaître la procédure qui serait adoptée dans cette... consultation. Je ne pouvais que tenter quelques comparaisons maladroites dont je ne savais pas qu'elles seraient si peu... fictives. Car on a innové ! Plus besoin d'association ! Plus besoin de parti politique ! Plus besoin de participation des syndicats ! Plus de conseil général ! On consulte la base (implicite, nous ne le faisons pas...).

Et chacun désignera qui bon lui semble. A nous la fermeture éclaire : je te propose, tu me proposes et ainsi de suite !!! Nous avons été soufflé par la teneur de la circulaire adressée à tous les enseignants de la ville. Nous nous sommes rapidement repris et la leçon de cisme a été mise à l'ordre du jour !

Nous ne pouvons que désapprouver cette procédure qui néglige les associations, les efface. (Cette circulaire émane de deux membres de notre association ! L'un d'eux est membre des deux associations...) Nous pouvons imaginer la réaction de la VPOD à la lecture du document. Les délais laissent à supposer qu'on a désiré paralyser les associations. Ou bien s'agissait-il d'un compliment impliquant que l'on nous faisait confiance pour réagir dans les délais excessivement brefs qu'on nous laissait.

Le comité s'est réuni. Des contacts ont eu lieu entre les deux associations. Une lettre a été adressée à la commission scolaire avec copie aux directeurs. Nous avons redéfini notre position.

Si malgré notre requête, la commission scolaire persiste dans son intention de ne plus reconnaître les associations professionnelles comme représentants de l'ensemble des membres du corps enseignant, nous recommanderons à nos collègues de « voter » pour les collègues de leur choix, en précisant toutefois que nous ne saurions admettre ce procédé imposé unilatéralement et conçu sans aucune consultation orale ou écrite des... partenaires. Nous nous abstiendrons évidemment de cautionner le dépouillement de cette consultation, très proche géographiquement du Val-de-Travers...

Ces quelques lignes — écrites le 22 septembre — ne paraîtront que le 8 octobre, soit au milieu des vacances. Tout sera consommé. Tout peut encore évoluer favorablement mais nous nous permettons d'en douter. Et tant mieux si nous nous sommes trompés.

J.-P. Buri.

Participation (III)

Mercredi soir. La dernière réunion SNEPP/VPOD - SAE/SPN a permis de définir une politique commune :

— chaque association écrit une lettre à la commission scolaire (dont copie aux directeurs) :

— une lettre commune est adressée aux mêmes personnalités par même courrier, message signé par des membres des deux comités (au niveau du district) ;

— au cas où l'autorité scolaire n'entraînerait pas en matière quant à notre proposition, nous (SAE/SPN) ne transformerais pas nos deux délégués élus en assemblée générale en candidats au vote selon la procédure dictée par les mandants de la commission scolaire.

Voici le texte du message commun :

« Au cours du dernier entretien réunissant des délégués de deux comités du SNEPP/VPOD et SAE/SPN, il a été décidé de soumettre à votre autorité les quelques considérations suivantes :

— le SNEPP/VPOD, dans sa lettre adressée à la commission scolaire en juin 1976, n'a en aucun cas tenté quelque manœuvre visant à évincer les deux représentants du SAE/SPN ;

— nous (SNEPP/VPOD et SAE/SPN) sommes persuadés que la représentativité du SAE/SPN n'est pas mise en question par la démarche citée plus haut ;

— le SNEPP/VPOD et le SAE/SPN proposent à la commission scolaire d'envisager un élargissement de la représentation du corps enseignant au sein de la commission ; cette mesure permettrait de sortir de l'impasse (cf. les deux lettres des deux associations) d'une part, de donner à nos collègues du SNEPP/VPOD la représentativité qu'ils revendentiquent à juste titre.

»Les deux associations se déclarent prêtes à engager le dialogue quant à la proposition formulée ci-dessus et vous prient, Madame la présidente, de croire à l'assurance de leur respectueuse considération. »

Pour le SNEPP/VPOD :

G. Pingeon - S. Loup

Pour le SAE/SPN :

J.-P. Buri - V. Massard

Voilà. Telle était la situation à la veille du délai de dépôt des candidatures.

J.-P. Buri.

Education permanente

Les membres de la commission se sont intéressés aux recyclages liés aux nouveaux programmes pédagogiques, aux cours de formation continue facultatifs et, plus largement, aux différentes manières de se perfectionner : en deux mots il fut question d'*éducation permanente*.

M. François Bourquin, directeur des cours de perfectionnement, avait accepté de nous parler de son travail d'organisation. Sa préoccupation essentielle est de répondre aux vœux du corps enseignant dans le cadre d'un budget plus restreint qu'auparavant. Les rapports de cours rédigés par un participant, les contacts réguliers avec les associations d'enseignants : SAE-SPN - SNEPP - SNPP - SSMG - ACNEP - maîtres de travaux manuels et maîtres de dessin et les desiderata entendus à l'occasion de contacts aussi nombreux que possibles lui permettent de modifier, d'adapter l'éventail des cours proposés d'année en année. Ces sources de renseignements gagneraient cependant à être élargies. Il serait utile aussi que le corps enseignant soit davantage informé de certains aspects de l'organisation sur lesquels il peut exercer une action

bénéfique ou préjudiciable. Une désaffection actuellement constatée à l'égard des cours de culture générale et des groupes de travail tant souhaités pourtant par les rédacteurs du rapport du 32^e Congrès de la SPR à La Chaux-de-Fonds : « Education permanente des enseignants », conduit déjà à une limitation de crédits dans ces domaines. Des suppléances insuffisantes voire inexistantes indisposent les parents et les autorités scolaires locales et, par voie de conséquence, rendent plus difficile une répartition favorable du temps de perfectionnement entre les heures d'école et les heures de loisir. M. Bourquin souhaita encore une meilleure coordination entre les délégués des associations professionnelles qui, insuffisamment préparés, expriment parfois des opinions contradictoires avec lesquelles peuvent jouer les autorités.

La discussion qui suivit cet exposé conduisit les membres à définir le rôle même de la commission pédagogique et d'éducation permanente, rôle qui sera précisé encore au cours d'une prochaine séance commune avec le Comité central.

G. R.

Bienvenue aux jardinières d'enfants !

Le lundi 13 septembre 1976, au terme de quelques mois de pourparlers, les jardinières d'enfants ont décidé d'adhérer à notre syndicat de la Société pédagogique neuchâteloise et d'y constituer une septième section. A l'exemple de leurs collègues qui sont entrées les premières dans notre association, toutes les jardinières d'enfants de notre canton ont été invitées, par un message que nous leur avons adressé dans leur bulletin, à signer une formule d'adhésion au SAE-SPN.

A toutes celles, que nous souhaitons très nombreuses, qui ont entendu notre appel, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Au moment où l'enseignement préscolaire tend à une officialisation dans un avenir plus ou moins proche, nous nous félicitons d'être chargés, par la présence dans notre organisation de ces nouvelles collègues, de responsabilités dans ce secteur de l'école.

Mais la constitution d'une 7^e section, qui s'ajoute à nos traditionnelles sections de district, commence d'ouvrir l'éventail des groupements affiliés au SAE-SPN. C'est ainsi que nous saluons l'entrée des jardinières d'enfants dans notre maison comme le prélude à d'autres entrées, in-

dividuelles et collectives, et comme le début d'un mouvement capable de rassembler la plupart des enseignants de notre canton dans le syndicat de la SPN.

Les faits

Le lundi 13 septembre 1976 demeurera une grande date de votre histoire, chères collègues jardinières d'enfants neuchâteloises : plusieurs d'entre vous ont adhéré au syndicat de la Société pédagogique neuchâteloise et y ont constitué une nouvelle section.

Les portes du SAE-SPN vous sont désormais grandes ouvertes.

Mais avant d'en franchir le seuil, vous vous demanderez avec raison dans quelle sorte de maison vous allez entrer... Eh bien, cette maison était déjà la vôtre il y a peu de temps ! Vous y habitez jusqu'à l'année dernière, alors que l'ANJE faisait partie de la SPN en qualité de sous-section. Il s'agit donc tout simplement de se retrouver en famille et de se reconnaître.

Aujourd'hui, la vénérable SPN, âgée de 116 ans, vient de réviser ses statuts et de proclamer sa vocation à la fois syndicale, pédagogique et culturelle. Elle est

devenue, au terme d'une longue évolution, le premier syndicat authentique d'enseignants du pays, le seul dont la situation privilégiée lui permette de défendre efficacement leurs intérêts en pleine conscience de leurs problèmes, tout en étant solidaire du monde ouvrier.

Elle est la section, dans notre canton, de la Société pédagogique romande. C'est donc par elle que les enseignants neuchâtelois peuvent jouer leur rôle parmi leurs 7000 à 8000 collègues de Suisse romande, et en particulier participer à l'élaboration des nouveaux programmes scolaires.

Les jardinières d'enfants neuchâteloises trouveront ainsi l'occasion, en s'affiliant au syndicat autonome d'enseignants de la SPN, de préparer les programmes qui leur seront imposés un jour, d'en discuter avec leurs collègues des autres cantons et de se prononcer, avant qu'il ne soit trop tard, sur le fichier préscolaire.

Auriez-vous l'imprudence, chères collègues, de considérer que tout cela ne vous concerne pas ? Ou comprenez-vous que les conditions de votre existence matérielles et de votre travail professionnel dépendent de votre présence et de votre activité, non pas dans n'importe quelle association, mais dans la nôtre qui peut vous intégrer dans le corps enseignant neuchâtelois et romand ? Alors vous ne demeurerez pas à l'écart de ce monde-là ; appuyées sur une organisation solide, dont les autorités doivent tenir compte des avis, vous empêcherez que vos problèmes soient ignorés et que vous soyez vous-mêmes reléguées à la place de parents pauvres.

Le syndicat de la SPN et, par elle, la Société pédagogique romande vous offrent aujourd'hui, non pas un strapontin, mais une place entière. Son prix est naturellement à la mesure de son importance : ce sera une cotisation qui se décompose de la manière suivante :

cotisation romande : pour la SPR	25.—
pour le journal l'« Educateur »	25.—
(1 fois par semaine)	
pour la caissière de district	2.—
ristourne revenant à votre section	12.—
assurance protection juridique (CAP)	3.50
assurance responsabilité civile	5.—
administration de l'association	50.—
commissions, déplacements, délégations	8.—
subventions diverses	3.—
frais généraux	22.—
bénéfice	4.50
Total par année	160.—

Est-ce trop cher ? Un peu plus de 13 fr. par mois pour constituer une association efficace, capable de faire en-

tendre votre voix dans l'Ecole romande, de sauvegarder votre situation, d'assurer l'avenir de votre profession.

Un peu plus de 13 fr. par mois — et cette somme pourra être diminuée — afin que, grâce à vous, à votre collaboration, le corps enseignant neuchâtelois et romand soit plus fort, plus uni, plus représentatif, et mieux écouté.

C'est aujourd'hui l'heure d'un nouveau

départ qui est venu pour vous et pour nous. Remplissez, chères collègues, votre bulletin d'adhésion. Nous vous attendons toutes dans l'association qui est la vôtre.

Le président du syndicat autonome des enseignants/
Société pédagogique neuchâteloise :

Gérald Bouquet.

Comité central du 24.9.76

Admission des jardinières d'enfants dans le SAE-SPN

Gérald Bouquet annonce au CC que les jardinières d'enfants ont décidé d'adhérer au SAE-SPN et de se constituer en section. Cet élargissement de l'éventail de nos membres est un premier pas vers le but qui nous tient à cœur : la réunion de tous les enseignants neuchâtelois dans un syndicat unique, fort et représentatif.

Affaire Dubied

Après la prise de position claire et énergique du CC lors de cette affaire, nous avons demandé aux représentants de sections de faire quelques remarques quant aux réactions enregistrées dans les différents districts. Un rapide tour d'horizon montre que la politique du CC était largement approuvée par la base dans la majorité du canton, hormis au Val-de-Travers où les réactions ont été plus mitigées.

Orientation scolaire

Une prochaine rencontre avec le chef du Bureau cantonal d'orientation scolaire a été minutieusement préparée. Nos arguments sont solides et nous entendons les faire valoir.

Enseignement de l'allemand et section P

Ce grave problème a été longuement débattu. Il apparaît en effet pour le moins anormal que cette branche ne soit pas obligatoire en section P et que la note d'allemand ne soit pas déterminante pour la promotion. On sait à quelles difficultés se heurtent nos élèves sortant de 4^e P pour entrer en apprentissage où cette langue est à nouveau obligatoire et éliminatoire. Il y a là un hiatus grave et le CC interviendra énergiquement auprès du DIP dans le but de remédier à cet état de choses.

M. T.

Nouvelles du Val-de-Ruz

Sous l'impulsion de son nouveau et dynamique président Jean-Luc Virgilio, la section du Val-de-Ruz du SAE-SPN organisait dimanche dernier (le 26 septembre 1976) son premier rallye des familles.

Une participation record !

Ouverte à tous les enseignants du Val-de-Ruz et d'ailleurs, cette journée visait avant tout à créer entre les collègues de la région ainsi que leur famille, des liens plus étroits et plus fraternels.

Parmi les quatre-vingts participants, toutes les catégories d'enseignants étaient représentées, de la jardinière d'enfants au directeur d'école, en passant par les maîtres primaires, préprofs, spéciaux et CSM.

Départ humide

Dès huit heures trente et sous une pluie qui ne rebute personne, cette armada de

matière grise s'élança bientôt à la découverte du circuit-surprise mijoté, conçu et réalisé par Jean-Luc. La première partie du parcours fléché était minutée et chaque pilote devait respecter une vitesse moyenne de 38 km/h. Un contrôle-radar secret permit de discerner parmi les concurrents celui qui eut du Bolle... et ceux qui en eurent moins. Tout nous laisse à croire que, Jean-Jacques, au mépris du règlement, s'était fait greffer un tachymètre quelque part ! L'itinéraire conduit les concurrents à travers l'est du Val-de-Ruz jusqu'à Derrière-Pertuis, puis Sonvilliers, Boinod, la Vue-des-Alpes et enfin la place de jeu des Gollières, près des Hauts-Geneveys. Tout au long de ce chemin semé d'embûches, de casse-têtes et de petits bistros sympathiques, les concurrents se livrèrent à une lutte acharnée. Seuls quelques malchanceux durent recourir aux enveloppes qui devaient leur permettre de retrouver le bon cap.

Par le menu...

Aux Gollières, un apéritif attendait les valeureux équipages. Une succulente soupe aux pois, dans laquelle avaient mijoté, dès l'aube, plusieurs sympathiques jambons, permit à chacun de se redonner du cœur au ventre. Une salade de pommes de terre maison (œuvre de dévouées compagnes de comitards) accompagnait fort bien le tout.

La pomme de l'ami Serge fit passer le café sans difficulté.

Après le repas, Lucie Matthey-Clau-

det donna une leçon de tir à air comprimé à M. Rüttimann qui, bon élève, parvint à égaler son maître... 29 à 29, match nul, une bouteille à chacun !

Un public aussi nombreux, mais moins averti que les joueurs, suivit ensuite avec passion une rencontre de football opposant les clairs (sans pull) aux foncés (frioleux).

La proclamation des résultats par notre révéré pair Virgilio mit un point final à cette journée fort réussie qui, pour un coup d'essai, s'avéra être un coup de maî-

tres ! (Celui-là, je ne le ferai plus, c'est promis !)

Rendez-vous donc à l'année prochaine pour le rallye deuxième du nom et que tous ceux qui regrettent très fort d'avoir manqué le premier, réservent déjà le dimanche suivant le Jeûne 1977.

M. T.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Maurice TISSOT, rue de la Gare,
2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore et chômage

A fin juin 1976, 109 nouveaux enseignants primaires ont été brevetés dans les trois écoles normales du Jura. Trois mois plus tôt, 40 brevetés de l'année précédente étaient encore à la recherche d'un emploi. Afin de mener notre enquête et connaître le nombre des enseignants sans place, nous nous sommes adressés à la Centrale de remplacements et à la direction des trois écoles normales. Nous publierons les chiffres qui nous ont été fournis et nous remercions MM. Charles Hirschi, inspecteur scolaire, Marc-Alain Berberat, Claude Merazzi et Jacques-André Tschoomy, directeurs, de leur bienveillante collaboration et de l'abondante documentation qu'ils ont mise à notre disposition.

A la Centrale de remplacements

Sur 109 nouveaux brevetés, 59 se sont inscrits à la Centrale de remplacements. Il faut ajouter 8 jeunes gens qui effectuent leur école de recrues et qui seront disponibles dès le 15 novembre. En ajout-

tant les enseignants non nommés l'année dernière, ceux qui sont rentrés de l'étranger et les institutrices mariées ou divorcées qui ont l'obligation de travailler, et en tenant compte des mutations intervenues depuis le début de la nouvelle année scolaire, la situation était la suivante au 15 septembre :

	14 ^e + 15 ^e arr.	16 ^e arr.	Total
Total disponibles non nommés	43	40	83
Longs remplacements (3 à 12 mois)	3	4	7
Solde	40	36	76
A l'école de recrues	6	2	8
Solde	34	34	68
Occupés le 15 septembre (rempl. courts)	16	10	26
Sans travail le 15 septembre	18	24	42
Nombre de classes primaires	438	376	814

A l'Ecole normale de Bienne

Des 40 brevetés de l'Ecole normale de Bienne, 16 avaient au 9 septembre un emploi assuré pour une année ; 7 institutrices et 3 instituteurs étaient nommés définitivement ou provisoirement à un

Au 15 septembre, il y avait donc 33 remplaçants au travail. « Sur un total de 814 classes, ajoute M. Hirschi, il faudrait pouvoir compter normalement avec une quarantaine de remplaçants disponibles. La pléthore réelle se situe donc aux environs de 40. »

poste complet, 2 instituteurs et 2 institutrices l'étaient provisoirement pour la même durée à un demi-poste, 1 instituteur et 1 institutrice bénéficiaient d'un remplacement d'une année ; 11 institutrices étaient occupées à un remplacement de courte durée, soit 4 pour deux à quatre semaines et 7 pour un à trois mois.

Quatre institutrices et un instituteur étaient au chômage complet, 3 instituteurs accomplissaient leur école de recrue, et 4 institutrices avaient embrassé d'autres professions : 1 aide dans un asile de vieillards, 1 aide-infirmière, 1 sommelière et 1 départ à l'étranger.

A l'Ecole normale de Delémont

Pour répondre à notre question, la direction de l'Ecole normale de Delémont a procédé à une « enquête - 24 heures » auprès des 49 institutrices récemment diplômées ; 39 ont répondu.

Une seule a été nommée dans le Jura, 1 autre l'a été à Lausanne, et 5 effectuent un remplacement ; 3 sont parties enseigner en Louisiane, 2 sont éducatrices dans un home, 1 fait des études d'infirmière en psychiatrie, 1 poursuit des études de musique, 2 sont parties pour l'étranger, 1 est barmaid, 2 ouvrières de fabrique, 20 sont au chômage.

A l'Ecole normale de Porrentruy

Vingt et un instituteurs ont été brevetés en 1976. Au 1^{er} août, 5 avaient été nommés définitivement dans le Jura, et 1 dans le Valais, alors que 2 occupaient un poste partiel 2 poursuivaient des études, 11 étaient sans emploi permanent et effectuaient des travaux temporaires dans

l'industrie. Quelques-uns de ces derniers sont à l'école de recrues ou en remplacement.

Mesures prises

Le 2 juin dernier, le Conseil exécutif, après avoir pris connaissance du document de travail de la DIP concernant les mesures en vue de lutter contre le chômage des enseignants et après avoir ratifié en principe les considérations émises, a autorisé la DIP à engager temporairement huit à onze enseignants en fonction qui dirigeront des cours dans les secteurs des travaux manuels et des langues, et collaboreraient dans les services existants. Ces enseignants seront remplacés si possible par des maîtres brevetés sans emploi.

Pour mettre sur pied des cours spéciaux de perfectionnement, le Grand Conseil préparera un arrêté portant pour 1977 sur un montant de 400 000 francs. Un contingent maximum de 100 maîtres en fonction doit être mis en congé durant une période allant jusqu'à 2 mois et les frais de remplacement iront totalement à la charge du canton, un crédit de 1,1 million de francs étant libéré. De plus, la DIP dispose jusqu'au 30 juillet 1977 d'un crédit de 50 000 francs à charge du fonds de crise pour prendre toutes mesures qui lui sembleront utiles afin de combattre le chômage des enseignants. Ces sommes et ces nombres concernent non seulement le Jura, mais le canton tout entier.

La DIP devra encore préparer un projet à l'intention du Conseil exécutif, projet portant modification de l'ordonnance du 5 septembre 1973 qui fixe à 5 le nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires autorisées. Il sera ramené à 2, à la rigueur 3. De plus l'allégement pour raison d'âge ne pourra être accordé que lorsque le nombre total de leçons rétribuées d'un maître ne comprend pas plus d'une leçon supplémentaire.

D'autres mesures

On peut encore penser que la DIP prendra d'autres mesures pour diminuer le chômage. Elle pourrait favoriser l'ouverture de nouvelles classes pour une période limitée (1 à 4 ans) avec possibilité de nominations définitives pour une durée limitée. Elle pourrait encourager les communes à créer des demi-postes d'enseignement, faciliter les mises en congé ainsi que les mises à la retraite anticipées en cas de maladie.

A. Babey.

Le congrès s'amusera aussi

Il y a plus d'une année, la décision a été prise par le CC élargi que le Congrès 1976, en raison des événements politiques, ne comporterait pas, comme ses prédécesseurs, la présentation d'un rapport et la discussion des thèses en dépliant.

Fallait-il dès lors limiter le Congrès à une assemblée statutaire? Le CC, siégeant à deux reprises sous la présidence respective de Pierre Ielmi et de Françoise Doriot, vice-présidente, a accepté les propositions du comité d'organisation d'habiller le Congrès 1976, vraisemblablement le dernier à réunir les enseignants des six districts du Jura, et de l'habiller de telle manière qu'il en devienne mémorable.

Le vendredi 26 novembre, à 16 heures, le spacieux cinéma Lido accueillera les congressistes. « Les Coccinelles », un des meilleurs chœurs d'enfants que compte notre pays et que dirige le collègue Etienne Joliat, de Courrendlin, chanteront pour notre plaisir. L'assemblée statutaire sera suivie d'une partie artistique au cours de laquelle nous aurons le privilège d'entendre la Chorale des enseignantes du Jura, forte de cent exécutantes, placée sous la direction d'Henri Monnerat.

Il sera alors 18 h. 30 et les participants seront invités à se rendre dans un des

restaurants de la place. Selon leurs affinités, si possible avec leurs conjoints, ils choisiront l'un des vingt établissements du lieu et dégusteront l'une des spécialités qu'on aura préparée pour eux. Ceci en toute liberté, avec ou sans réservation préalable.

Et le Congrès s'amusera ! Dès 21 heures à la salle St-Georges où l'on aura pu réserver sa table pour soi et ses amis, Gérard Kummer, Marie-José Prince et Alain Surdez offriront une soirée caf' conc' de derrière les fagots, avec, en prime, le merveilleux mime René Quellet, qui a accepté, entre deux tournées à l'étranger, de s'arrêter à Delémont. On dansera encore avec Kummer et son melotron.

Le comité d'organisation mettra tout en œuvre pour que les enseignants, venus en nombre de tous les districts du Jura, soient gentiment accueillis à Delémont. Pour qu'ils s'y sentent à l'aise.

Chers collègues, nous vous invitons dès aujourd'hui à réserver votre après-midi et votre nuit du 26 novembre pour le Congrès SPJ 1976. Au début de novembre, vous recevrez votre carte de fête où vous trouverez tous les renseignements désirés.

A. Babey.

Le système

Pour camoufler leur incomptence, les Diafoirus, comme chacun sait, avaient recours à un moyen simple mais efficace : ils « endormaient » leurs patients en les éblouissant par un « savant » baragouinage. S'ils ne guérisaient personne, ils en imposaient à beaucoup. C'eût été paraître sot, d'ailleurs, que d'avouer ne rien comprendre à leurs manières...

J'ai l'impression que les Diafoirus font de plus en plus école... parmi les enseignants. Un enfant éprouve-t-il quelque difficulté dans l'apprentissage de la lecture ? Il est aussitôt déclaré *dyslexique*... Un autre s'embrouille-t-il dans son orthographe ? C'est un *dysorthographique*... A-t-il de la peine à assimiler sa mathématique ? Le voilà *dyscalculique*... Un seul mot et le problème est résolu. On en sait des choses, maintenant, dans l'enseignement ! Notez, en passant, qu'il s'agit, dans chaque cas, de termes strictement médicaux que les médecins eux-mêmes n'emploient qu'avec la plus grande circonspection. Qu'à cela ne tienne !

De tous les collègues qui pratiquent cette... médecine, il en est un, dans mon

pays, qui mérite le pompon et de brillante manière. Ecoutez plutôt !

Fin d'année scolaire. On frappe à ma porte. C'est le père d'un de mes anciens parti plein d'espoirs, deux ans auparavant, tenter sa chance à l'école secondaire voisine. Ça n'a pas marché. On ne veut plus de son fils. On lui a signifié la « chose » sans trop de façons. Avec des regrets polis, tout au plus... Ce renvoi, notre homme l'accepte, presque soulagé, me semble-t-il. De condition modeste, timide, il a toujours été impressionné par les nombreux professeurs de son fiston desquels il n'a jamais osé véritablement s'approcher. Allez comprendre le pourquoi et le comment d'une école qu'on n'a pas fréquentée soi-même ! Non ! Ce qui l'inquiète, c'est... autre chose. Il sort de sa poche le dernier bulletin de son rejeton :

— Pouvez-vous m'expliquer... ça ? me dit-il en pointant un index tremblant sur un texte manuscrit figurant en bonne place sous le timbre officiel NON PROMU...

Et je lis. Une fois, deux fois, trois fois.

« Apraxique, cet élève doit abandonner tout espoir de poursuivre ses études. »

Apraxique... Faut l'faire ! Que pouvais-je répondre à ce brave homme ? Il m'a bien fallu lui avouer mon ignorance et me limiter à quelques mots d'apaisement. Peut-être a-t-il deviné la colère qu'intérieurement je ressentais et qu'il m'était difficile de cacher devant une pareille imbécillité

Aujourd'hui, je sais ce qu'est l'apraxie. Un médecin m'a expliqué, non sans avoir auparavant consulté ses livres, tant il craignait se tromper...

Père Plex.

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Le problème de la collaboration avec les associations d'enseignants

Depuis l'ouverture du Centre, une collaboration constante et suivie est échangée avec les associations professionnelles ou spécialisées.

Il nous paraît opportun d'en souligner aujourd'hui les effets positifs ; l'étude des besoins est ainsi menée de manière permanente et permet de répondre aux vœux de l'enseignant. Cette collaboration, qui préserve l'autonomie totale de chaque institution, fait l'objet d'une convention proposée à chaque association et dont les dispositions sont les suivantes :

Principe de base

Le Centre de perfectionnement du corps enseignant et l'association concernée collaborent étroitement dans tous les domaines relatifs au perfectionnement et à la formation continue du corps enseignant.

Objectifs

Cette collaboration a en particulier pour but :

- d'encourager et de stimuler l'organisation de cours placés sous la responsabilité de l'association concernée ;
- d'établir une coordination nécessaire entre toutes les instances et associations responsables de l'organisation de cours ;
- d'examiner tous les problèmes administratifs et financiers en résultant ;
- de diffuser une information collective.

Modalités

Cette collaboration suppose en particulier :

- une information réciproque constante ;
- l'intégration desdits cours dans le programme annuel global établi par le Centre ;
- la mention des deux instances dans les programmes établis et communications particulières adressées ;
- la participation par invitation du directeur du Centre aux séances de travail de l'association lorsque des problèmes importants relatifs au perfectionnement sont prévus à l'ordre du jour ;
- la participation par invitation du directeur du Centre aux cours organisés par l'association (en général sous la forme d'une visite).

Dans le cadre de cette collaboration, nous tenons à remercier toutes les institutions qui travaillent actuellement à la planification du programme de cours pour l'année 1977.

Le directeur :
W. Jeanneret.

Cours et manifestations du mois d'octobre 1976

2.2 **Italien** : M. Ch. Castella, du 11 au 15 octobre à Lugano.

5.13.5. **Tissage** : M^{me} J. Berberat, le 27 octobre.

5.20. **Frivolité** : (ACBMOSJ) : M^{me} Leona Hagmann, les 27 octobre, 3 novembre, 17 novembre et 24 novembre à Moutier.

5.38.4. **Littérature en République démocratique d'Allemagne** : plusieurs collaborateurs.

5.38.6. **La Sarraz, étude historique globale** : plusieurs collaborateurs, du 6 au 9 octobre à La Sarraz.

5.38.8. **Approvisionnement en énergie** : plusieurs collaborateurs à Haute-Nendaz.

5.38.10. **Ecologie en milieu urbain** : professeurs de l'Université de Neuchâtel, du 4 au 7 octobre à Neuchâtel.

5.38.11. **Lectures philosophiques** : M. J.-P. Schobinger, du 23 au 25 octobre à Saint-Antoni.

5.40.3. **Macramé** : M^{me} J. Berberat, le 30 octobre.

5.40.5. **Tissage** : M^{me} M. Petignat, le 30 octobre à Moutier.

5.40.6. **Travail de la terre** : M^{me} M. Petignat, le 20 octobre.

5.50. **Bibliothèque scolaire** : M. F. Donzé, les 27, 28 et 29 octobre à Delémont.

5.53.5. **Gymnastique artistique (IEP, SJMG)** : M. F. Turuvani, le 23 octobre à Delémont.

5.56.1. **La lecture suivie en classe** : M. Claude Bron, les 25 et 26 octobre à Moutier.

5.58.1. « **Critique de l'information** », « **Le journal à l'école** » : M. J.-C. Frachebourg et M. Cupelin, les 4 et 5 octobre à Bienne.

5.58.2. **Cinéma : cours d'initiation au 7^e art** : M. F. Widmer, le 27 octobre à Delémont.

5.60.1. **Affectivité de l'enfant et de l'adulte et relation maître-élève** : M. C. Piron, du 11 au 14 octobre à Bienne.

5.60.2. **Dynamique de groupe** : M. Ph. Poussiére, du 4 au 8 octobre, à Moutier.

5.65.4. **Céramique - Poterie - Modélage** : M^{me} H. Sanglard, dès le 6 octobre.

5.22. **Maquette (pour différents travaux manuels) (ACBMOSJ)** : M^{me} R. von Fischer et M^{me} Egli à l'Ecole normale de Delémont.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Il est une culture de loisir et il est une culture de combat. Tout nous presse. La seconde seule est aujourd'hui valable. Non qu'il n'y ait du plaisir à bavarder, sous la rose, entre vieux amis également savants et bien-disants, du monde qui s'en va. (...) Mais les jeunes gens qui auront à vivre demain et à faire leur terre et leur ciel ont besoin d'une autre nourriture. Qu'ils se sentent engagés dans une longue et, en dépit de tout, noble histoire, et qu'ils soient préoccupés de la continuer noblement !

Jean Guéhenno,
« Sur le Chemin des Hommes ».
Grasset éd.

CONGRÈS SPJ 1976

26 novembre 1976

Cours d'automne

1. GYMNASTIQUE AUX ENGINS

Delémont (Gros-Seuc), 23 octobre 1976, de 8 h. 30 à 17 h. Publié au Centre de perfectionnement sous le N° 5.53.5.

* **Inscription** : encore possible jusqu'au 15 octobre 1976 auprès de J.-R. Bourquin, Jura 18, 2800 Delémont, tél. (066) 22 72 20.

2. BASKETBALL A L'ÉCOLE

Bienne (Ecole normale), 6 novembre 1976, de 8 h. 30 à 17 h. Nouvelle publication.

Inscription : jusqu'au 25 octobre 1976 auprès de Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique, 2533 Evilard, tél. (032) 23 76 96.

3. HOCKEY SUR GLACE

Moutier (patinoire couverte), 13 novembre 1976, de 8 h. à 14 h. Publié au Centre de perfectionnement sous le N° 5.53.8.

* **Inscription** : jusqu'au 30 octobre 1976 auprès de Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique, 2533 Evilard, tél. (032) 23 76 96.

4. PATINAGE

Porrentruy (patinoire couverte), 20 novembre 1976, de 8 h. à 14 h. Publié au

Centre de perfectionnement sous le N° 5.53.7.

* **Inscription** : jusqu'au 30 octobre 1976 auprès de Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique, 2533 Evilard, tél. (032) 23 76 96.

5. SKI DE FOND

Franches-Montagnes, 18 et 19 décembre 1976, de 8 h. à 17 h. Publié au Centre de perfectionnement sous le N° 5.53.12.

* **Inscription** : jusqu'au 20 novembre 1976 auprès de Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique, 2533 Evilard, tél. (032) 23 76 96.

* Les inscriptions transmises par le Centre de perfectionnement en février (cartes bleues) sont enregistrées ; les enseignants inscrits par ce canal n'ont pas à se réinscrire. La présente publication s'adresse à ceux et à celles qui se décideraient maintenant.

Education physique scolaire

Entretien des installations de gymnastique et de sport

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'école primaire et à l'art. 44 de la loi sur les écoles moyennes, les communes sont rendues attentives que l'entretien des installations de gymnastique et de sport, salles de gymnastique et locaux annexes leur incombe.

Trop souvent, on rencontre des installations extérieures en mauvais état, telles que portique à grimper ou barres fixes rouillées, la fosse à sol mou inutilisable par manque de sable ; dans les salles de gymnastique, certains engins tels que barres fixes ou anneaux balançants ne fonctionnent plus ; les revêtements de sol trop

sales ou trop cirés offrent des dangers immédiats parce que trop lisses ou éblouissants.

Lors de l'établissement de futurs projets de constructions sportives, il sera tenu compte de l'entretien des installations existantes avant l'octroi de subventions cantonales.

La direction de l'Instruction publique.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

PELICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

- Aménagement complet de halles ainsi que d'installations sportives en plein air.
- Toutes installations fixes et mobiles pour sport et jeux.

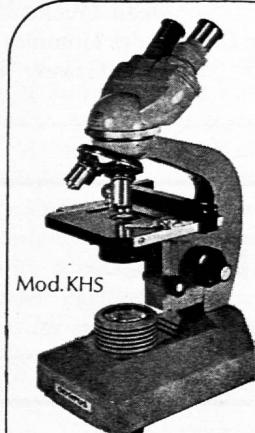
Connaissez-vous le WIBA-SOFTLANDER, l'installation populaire de qualité pour le saut en hauteur et le saut à la perche?

Pour équipement de sport et gymnastique

**la qualité WIBA
est unique!**

WIBA SA
Gemeindehausstr. 10
6010 KRIENS

Téléphone:
041 - 45 33 55



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

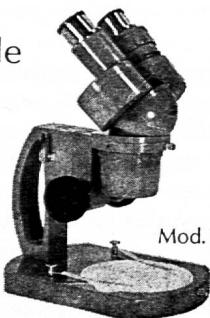
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore ou pénurie ?

C'est de pléthore qu'il s'agit !

C'est devenu une lapalissade de clamer que sur le plan économique et par répercussion au niveau de l'enseignement, on a passé presque sans transition de la pénurie à la pléthore. Brutalement. De la période des emplois assurés, indiscutés, fruits de la haute conjoncture et de la tranquille sécurité, le monde du travail est devenu inquiet, en proie à l'incertitude du lendemain. Le domaine de l'enseignement, qui semblait ne pas devoir être affecté par les conséquences d'un encombrement de l'emploi, accuse à son tour les effets du resserrement économique. La chute des commandes dans l'industrie, le tassement intervenu surtout dans celle du bâtiment avec pour corollaire des renvois partiels, l'exode de travailleurs étrangers, ou un déplacement de familles. Ces faits ont eu une répercussion sur l'effectif des classes, entraînant ça et là des suppressions d'emplois. L'événement a pu peut-être combler d'aise certaines autorités.

Qu'ont fait les statistiques ?

Ont-elles établi des prévisions qui devaient se révéler justes ? Ont-elles prédit qu'un jour le marché de l'emploi serait engorgé ? Ont-elles proposé des remèdes ? N'est-on peut-être pas allé parfois à contre-courant en acceptant dans les écoles normales un nombre exagéré de candidats à l'enseignement ? La critique est aisée toujours... Qui pouvait prévoir en 1971 que le nombre d'admissions acceptées cette année-là à l'EN se heurterait en 1976 à la difficulté de trouver des débouchés en nombre suffisant ? Quand le vin est tiré... Peut-on aujourd'hui mettre en cause l'imprévoyance des instances qui en face de la gravité de la pénurie ont pris les mesures que l'on sait ? On se rappelle d'autre part l'impopularité et les critiques qu'a encourues la formation extraordinaire. Interrogeons plutôt...

LES ÉTUDES STATISTIQUES. On reproche parfois au DIP de n'avoir pas suffisamment supputé les besoins réels en maîtres et planifié la formation du personnel enseignant. Les oracles consultés n'ont pas répondu.

EN 1965. A la vérité, on sait que des études très détaillées ont été établies dans ce but, soit en 1965, en 1968 puis en 1975. A souligner qu'elles ont été faites bien qu'on n'ait pas disposé de personnel spécialement affecté à cette tâche. Les recherches statistiques de 1965 révélaient que jusqu'en 1970, le rythme de formation des instituteurs devait être accéléré, que par contre celui des institutrices était plus ou moins normal.

EN 1968. Les mêmes études faites alors indiquaient que jusqu'en 1974, le canton devait accélérer la cadence de préparation

des maîtres soit + 10 de langue française et + 5 de langue allemande. On constatait que malgré la féminisation croissante du corps enseignant, il n'y avait pas lieu de former davantage d'institutrices de langue française. Donc prévoyance ! Déjà en 1968, certains indices permettaient d'augurer « qu'à partir de 1974, la tendance à la hausse des besoins allait être freinée ou même s'infléchir, se renverser ». M. Simonet en sait quelque chose.

EN 1975. Mêmes études, mêmes analyses en 1975. Elles révélaient enfin que, pour la période allant de 1975 à 1980, il était indiqué de réduire le rythme de formation d'environ 50 % pour la partie française et de près de 30 % pour les régions alémaniques.

Evolution réelle et situation actuelle

Le canton a donc connu une pénurie grave d'enseignants primaires qui aura duré quelque quinze ans. On s'est efforcé d'y faire face par diverses mesures : formation accélérée, appel à des maîtres hors du canton, engagement de personnel étranger. A cette situation exceptionnelle, succède la pléthore qui a bouleversé les prévisions sérieuses.

Les causes

a) la régression de la natalité n'est pas, et de loin, la seule cause de la diminution des effectifs, de la réduction des classes ;

b) c'est surtout et avant tout la récession économique qui a joué un rôle déterminant, lequel a modifié de manière

imprévisible les études faites à propos du « marché de l'emploi » ;

c) en peu de temps, on a constaté que le mouvement migratoire s'est inversé : il ne se dirige plus guère des campagnes vers les centres où il fallait ouvrir chaque année des classes nouvelles en raison de l'afflux de nouveaux élèves. Ce mouvement s'exerce en sens contraire aujourd'hui. Il diverge vers de nombreuses localités aux effectifs souvent réduits ;

d) le nombre de travailleurs étrangers a diminué, entraînant une diminution du nombre d'élèves, donc de classes ;

e) on remarque depuis environ deux ans que des enseignants diplômés — spécialement des institutrices — qui à l'époque de la pénurie, n'avaient pas daigné accepter un poste chez nous, sont revenus pour y faire acte de candidature. Les traitements n'étaient-ils pas en cause ?

f) le nombre de maîtres désirant pour suivre leurs études à l'université ou ailleurs, ou qui sollicitaient un congé pour d'autres raisons, s'est aussi amenuisé. La cause réside dans le fait qu'une certaine pléthore a déjà gagné le cycle d'orientation. On présume que cette tendance ira en s'accentuant. La fermeture d'autres débouchés, où s'engageaient certains maîtres, est également significative ;

g) les institutrices qui, très souvent, quittaient leur fonction lors de leur mariage, ne le font plus guère aujourd'hui, en raison en partie de la situation économique. Dans la partie française, on relève que le nombre d'institutrices mariées restées en fonction s'est accru de 11 unités en 1975-1976. En sera-t-il de même au cours de l'année commencée ?

h) la pléthore s'est accentuée aussi par la fermeture de certaines écoles et d'écoles libres publiques présentant des effectifs insuffisants. Le DIP s'est mis en devoir de trouver un emploi dans l'enseignement public pour les maîtres devenus ainsi libres ;

i) la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle n'a pas arrangé les choses puisqu'elle fait une obligation aux institutrices de prolonger leur activité de 4 ans, moyennant des accommodements transitoires. D'un autre côté, il y a lieu de redire que sans la double classe libérée de l'EN en 1976, la pléthore serait en grande partie résorbée pour cette année. La situation risque d'être à peu près identique l'année prochaine ;

j) en pleine période de pénurie et à cause d'elle, on a dénombré à l'EN la présence de 102 candidats et candidates pour la seule partie française. C'était

trop. Qui le savait ? Ce qui n'était pas le cas par le passé, aujourd'hui, la quasi-totalité des jeunes enseignants qui sortent des écoles normales réclament un poste au nom d'un slogan nouveau : le droit au travail.

Qu'en est-il des solutions ?

Au début de l'été, on craignait, pour la partie française, que près de 60 à 70 maîtres se trouveraient sans poste. C'était assurément grave. Le DIP, en plein accord avec le Conseil d'Etat, a entrepris résolument plusieurs initiatives, des efforts dans de multiples directions et a pris un certain nombre de mesures dont les plus marquantes sont les suivantes :

1. *dédoubllements temporaires de classes présentant des effectifs relativement élevés ;*
2. *création de postes à mi-temps (arrêté du 17 mai 1976) ;*
3. *affection de maîtres à des classes spéciales ou privées du canton ;*
4. *remplacement de quelques maîtresses de travaux à l'aiguille ;*
5. *la compréhension de certains cantons nous a été bénéfique, en particulier le Valais, qui ont accepté de recevoir une partie de l'excédent de nos jeunes diplômés. Enfin, des démissions de dernière heure ont permis de restreindre encore le nombre de candidats et candidates sans poste.*

Il reste, en ce début d'année scolaire, 16 normaliens et normaliennes sans emploi à l'année. A remarquer que dans ce nombre 12 candidats des deux sexes ont accepté dès le 30 août des remplacements de longue durée. Au cours de l'année, les jeunes brevetés actuellement non occupés dans l'enseignement seront les premiers appelés lors des suppléances futures. Malgré d'autre part une prospection entreprise par le DIP auprès de l'industrie et l'administration, très rares sont ceux qui s'y sont intéressés.

Ainsi, la conclusion quelque peu rassurante constate que la pénurie n'a pas revêtu chez nous le caractère catastrophique que l'on craignait. De loin pas.

C.

ÉCHOS FRIBOURGEOIS A...

La formation des maîtres devant le Grand Conseil vaudois

Il n'est pas exagéré de relever que le corps enseignant fribourgeois suit avec intérêt et sympathie le projet de loi présenté récemment par le Conseil d'Etat vaudois au législatif de ce canton.

Notre association cantonale du corps enseignant primaire ainsi que la Société pédagogique fribourgeoise ne sont certes pas insensibles au sort qui sera fait à la nouvelle charte qui va désormais régir la formation des maîtres primaires du grand canton romand qui jouxte le Pays de Fribourg. Comme on le verra, il y a plus de cinquante ans que des voix se sont élevées périodiquement aux bords de la Sarine proposant des changements profonds de la formation des maîtres.

Les délibérations de Lausanne nous offrent en fait le prétexte de nous souvenir qu'en 1920 déjà, en Pays de Fribourg, on parlait ouvertement « d'insuffisante formation professionnelle. On connaît l'adage : Il faut savoir beaucoup pour enseigner peu. » Des voix s'élevaient en faveur d'une prolongation ordonnée des études de l'enseignant. On proposait alors qu'après 4 ans d'EN l'aspirant-maître compléterait son instruction générale à l'université.

EN 1952, à nouveau une voix autorisée préconisait pour l'enseignant des deux sexes une meilleure culture générale. Elle n'était autre que celle d'Eugène Coquoz, un brillant maître d'avant-garde, lequel avait conçu il y a plus de 40 ans une excellente étude sur la préparation pro-

fessionnelle des maîtres : 6 ans de gymnase et deux ans d'initiation au cycle de la pédagogie. On prétendait qu'en adoptant cette conception, on courrait le risque de voir les aspirants-enseignants au contact des humanités désérer l'enseignement.

EN 1955, le comité de l'Association cantonale, s'inspirant des pourparlers qui projetaient l'agrandissement de l'EN, avait mûrement conçu une très sérieuse esquisse concernant la préparation des enseignants, prévoyant notamment une phase gymnasiale couronnée par trois semestres à l'EN, dont un semestre de stage rétribué.

EN 1967, deux thèses s'affrontent au sujet de la formation des maîtres :

- a) formation classique suivie de la spécialisation pédagogique ;
- b) formation par l'Ecole normale traditionnelle.

La première faisait écho aux conclusions du Congrès de Montreux de la SPR. L'apparition puis la persistance de la pénurie ne constituaient certes pas un climat favorable à la mise en œuvre d'une nou-

velle conception visant la formation des maîtres. Les débats de Lausanne auront-ils une répercussion proche ou lointaine au sein des sphères responsables et intéressées en Pays de Fribourg ? Chacun est bien conscient du fait que le mode actuel de formation du corps enseignant primaire est dépassé et qu'il ne correspond plus aux exigences de notre époque.

Nos voisins de l'ouest auront eu le privilège de nous avoir devancés dans ce domaine si important. Il ne sera pas inutile pour nous de nous en inspirer fort utilement le moment venu. Puisse-t-il ne pas trop tarder ? On pourrait l'espérer, attendu que tout récemment, un député-enseignant pensait qu'il serait préférable pour nos maîtres de passer par le baccalauréat. On n'en est pas encore là.

A **ZURICH** également, l'autorité législative va s'occuper très bientôt d'une loi qui vise à instaurer un nouveau schéma quant à la formation des maîtres. On apprend que le projet est passablement critiqué avant de gravir la rampe du Grand Conseil. On lui reproche surtout que la formation des maîtres secondaires soit nettement favorisée par rapport au degré primaire. Comme dans les lois précédentes, on fait passer le principe que plus le niveau est élevé (secondaire), plus il exige de connaissances. Certains échos assurent que ce concept va à l'encontre des thèses pédagogiques modernes. Attendre.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pénurie ou pléthore ?

Comme je l'ai déjà écrit dans un précédent numéro de l'« Educateur », il n'existe pas de pléthore en Valais lors de la rentrée scolaire 1976-1977. Tous les normaliens et normaliennes de 5^e année ont obtenu un poste dans notre canton. Même, plusieurs enseignants non porteurs d'un diplôme valaisan professent encore.

La tendance...

Je cite M. Antoine Zufferey, chef du DIP : « Tout porte à croire que le Valais ne connaîtra pas de pléthore d'enseignants, à l'école primaire, en automne 1977. La situation, en 1978, dépendra essentiellement de l'évolution de l'économie. »

Des prévisions chiffrées sont hasardeuses ; il est connu que les statistiques en ce domaine se révèlent aléatoires.

Mesures prises par les autorités

1. En cas de surabondance de maîtres, la priorité sera donnée aux personnes diplômées dans les écoles valaisannes. Bien entendu, avant l'année 1974, des étrangers au canton ont été autorisés à exercer leur activité en Valais et ont obtenu des garanties d'emploi définitives. Il va de soi que l'Etat ne va pas renier ses engagements envers lesdits enseignants.

2. Le nombre des admissions dans les Ecoles normales a été sensiblement réduit.

3. Une règle concernant les réadmissions dans l'enseignement est à l'étude dans les hautes sphères administratives. Compte tenu de la nouvelle optique de l'enseignement et de tous les recyclages que cela implique, on peut comprendre

qu'après une longue interruption, la reprise d'activité ne se fait pas d'office.

4. L'Etat demande aux communes d'éviter l'engagement de couples de fonctionnaires.

Au sein de notre association

La commission des intérêts matériels de la SPVal a pondus un rapport fouillé sur la pléthore (causes, effets...). Mais ce document n'ayant pas été voté à l'assemblée des délégués, je ne puis encore en dévoiler le contenu.

P.-M. G.

Divers

Service de placements SPR

Cours d'allemand en Allemagne

Des cours intensifs d'allemand de quatre semaines sont organisés à Munich,

depuis le 2 octobre, avec accueil dans des familles.

Service de placements de la SPR.
1802 Corseaux.

Radio scolaire

Rectification

Les 2 émissions radioscolaires qui accueilleront Jacques Picard auront lieu les 15 et 22 octobre 1976 et non les 8 et 15 comme annoncé.



Alder & Eisenhut AG
8700 Küsnacht ZH 01 90 09 05
9642 Ebnat-Kappel SG 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.

POUR VOS TRAVAUX DE



MACRAMÉ

FICELLES CHANVRE
SISAL - FLUROCORD
LAINE SYNTHÉTIQUE DE COULEURS

SAVARY
LAUSANNE S.A.

En vente chez
LAUSANNE
GENÈVE

av. Milan 26
rue d'Italie 11
Tél. (021) 26 55 15
Tél. (022) 21 57 88

Envoyez cette page à un ami centenaire de l'Ecole

Renseignez-moi sur les

- écrans mobiles
- tables roulantes pour rétro-projecteur
- panneaux à suspendre pour les leçons en groupe
- tableaux «MAXIMA» à surface magnétique inaltérable, pour toutes les classes d'enseignement
- tableaux «Tablograph» à surface blanche pour écriture au crayon feutre
- panneaux à surface adhérante
- écrans de projection et porte-cartes
- équipement de rétro-projection
- mobilier de laboratoire d'école

- nouveau programme de mobilier pour jardins d'enfants.

Expéditeur:

Fonction à l'école:

Adresse:

Téléphone:

Sans autre additions à envoyer par lettre imprimée à

Ed. 1976



8800 Thalwil
Tél. 01/720 56 21

hunziker

Bibliothèque
Nationale Suisse
10003 BERNE

1820 Montreux
J. A.